

Métropole
du Grand Paris

CENTRES-VILLES VIVANTS

Annnonce des lauréats
de l'appel à manifestation d'intérêt

MARDI 16 JUILLET 2019



Sommaire

La revitalisation des centres-villes	p. 3
Le programme « Centres-villes vivants »	p. 3
L'appel à manifestation d'intérêt « Centres-villes vivants »	p. 4
Liste des communes lauréates de l'appel à manifestation d'intérêt	p. 5
Carte des 26 communes lauréates de l'appel à manifestation d'intérêt	p. 6
Les contrats métropolitains de développement « Centres-villes vivants »	p. 7
Les prochaines échéances	p. 7
Contacts	p. 8



La revitalisation des centres-villes

Aujourd'hui, le constat qui s'impose souvent est celui de la **dévitisation progressive de certains centres-villes**, du fait de plusieurs facteurs : concurrence des grandes surfaces et du e-commerce, installation de commerces ou de services de proximité peu diversifiés, problématique d'accessibilité et de stationnement, renchérissement des loyers des baux commerciaux... Ce sujet se retrouve sur le devant de la scène tant au niveau national que local et leur revitalisation est un enjeu majeur de la dynamisation des territoires.

La Métropole du Grand Paris s'est saisie de la question, sous l'impulsion de son Président Patrick OLLIER et de William DELANOY, Conseiller métropolitain délégué aux Services et commerces de proximité, avec la volonté d'agir en faveur de la préservation et du renforcement des services de proximité, de l'amélioration des lieux de vie, du rééquilibrage territorial et du développement des innovations urbaines. Afin de proposer des solutions au plus près des enjeux opérationnels, le programme « Centres-villes vivants » permet d'accompagner les communes qui le souhaitent, dans leur projet de revitalisation des centres-villes.

Le programme «Centres-villes vivants»

Le programme « centres-villes vivants », est né à l'issue de groupes de travail dont la réflexion a porté sur la définition des centres-villes et sur les leviers d'une revitalisation de ces derniers. Ce programme vise à fédérer l'ensemble des acteurs métropolitains, privés comme publics, et à favoriser la mise en réseau, l'échange de bonnes pratiques et la mobilisation d'expertises.

Le Programme repose sur trois éléments :

- Un Appel à Manifestation d'intérêt (AMI) ;
- Un Fond d'Intervention Métropolitain pour le soutien à l'Artisanat, aux Commerces et aux Services (FIMACS) ;
- Des contrats métropolitains de développement « centres-villes vivants » qui seront élaborés avec les communes lauréates de l'AMI et les différents partenaires souhaitant prendre part au projet ;
- Un Observatoire métropolitain des centres-villes, qui verra le jour en 2019 et aura, entre autres, dans ses missions, le suivi de la mise en œuvre des projets de revitalisation, retenus dans le cadre de l'AMI.



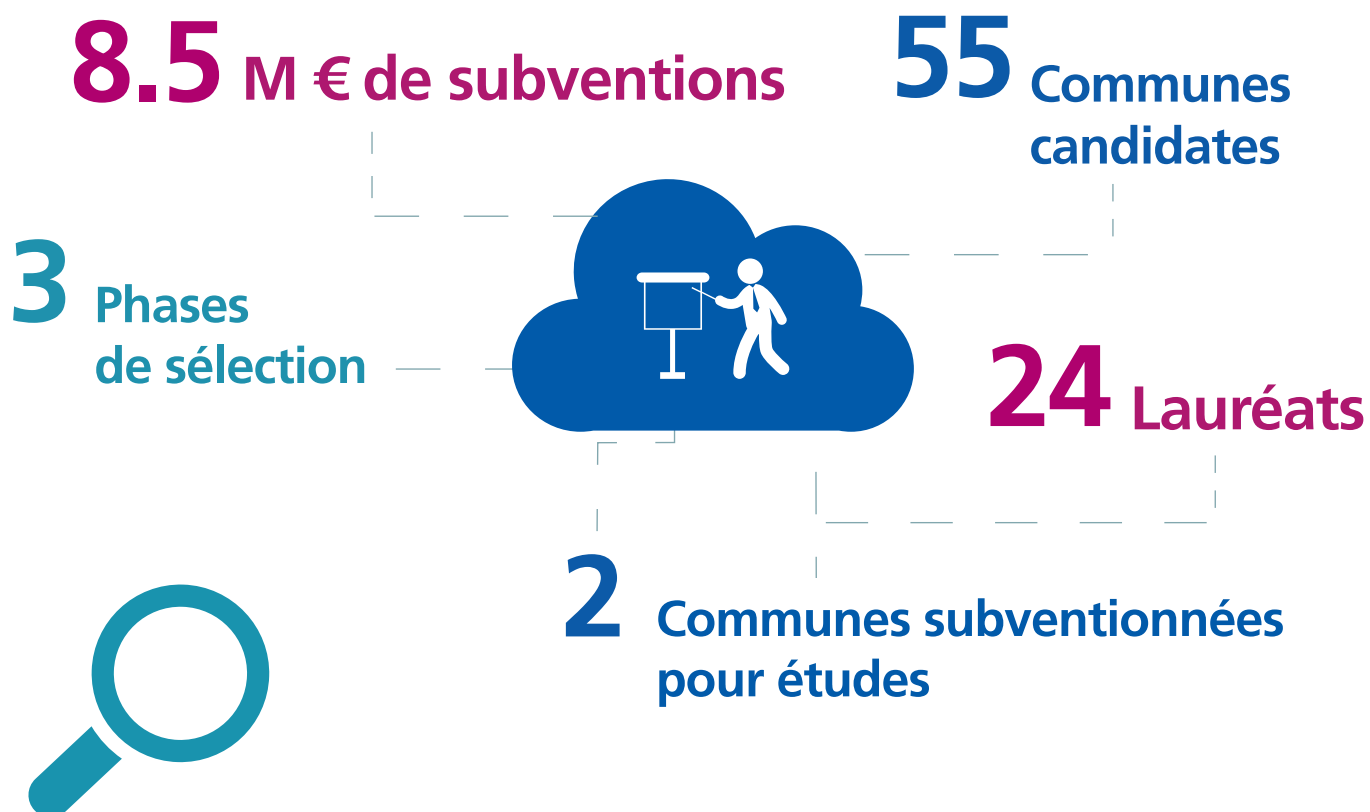
L'appel à manifestation d'intérêt «Centres-villes vivants»

Dans le cadre du programme « Centres-villes vivants », lancé en janvier 2018, 55 communes de la Métropole ont candidaté à l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI). Ce dernier permet la mise en place de projets de revitalisation dans une démarche globale et multi partenariale.

Sous l'impulsion de William DELANNOY, Maire de Saint-Ouen, Conseiller métropolitain délégué aux services et commerces de proximité, la sélection s'est déroulée en trois phases :

- **Un comité consultatif** composé des des instituts d'urbanismes, des chambres consulaires, de la banque des territoires et de certains services de l'Etat, s'est réuni le 5 juillet 2018 ;
- **Un comité technique** dont les 8 réunions se sont déroulées entre le 16 et le 26 octobre 2018 ;
- **Un comité de sélection** qui a sélectionné 10 communes lauréates le 31 janvier 2019, et 14 communes lauréates le 15 mai 2019. Deux communes recevront également une subvention pour financer leurs études pré-opérationnelles.

Le Bureau métropolitain du 21 mai 2019 a attribué 8,5 millions d'euros de subventions aux 26 communes lauréates.



Liste des communes lauréates de l'appel à manifestation d'intérêt

Communes lauréates :

- Ablon-sur-Seine
- Bagnolet
- Boissy-Saint-Léger
- Bondy
- Champigny-sur-Marne
- Chevilly-Larue
- Clichy-la-Garenne
- Courbevoie
- Drancy
- Epinay-sur-Seine
- Gennevilliers
- Gentilly
- Juvisy-sur-Orge
- Le Kremlin-Bicêtre
- Le Pré Saint-Gervais
- Le Raincy
- Montfermeil
- Pierrefitte-sur-Seine
- Sceaux
- Stains
- Villejuif
- Villemomble
- Villeneuve-la-Garenne
- Vitry-sur-Seine

Subventions pour études uniquement :

- Clichy-sous-Bois
- Meudon-la-Forêt



Carte des 26 communes lauréates de l'appel à manifestation d'intérêt



Proximité

Animer

Commerce

Cadre de vie

Nature en ville



Les contrats métropolitains de développement «Centres-villes vivants»

L'élaboration des contrats métropolitains de développement «Centres-villes vivants» a démarré en avril 2019 et les premiers contrats pourront être signés à la rentrée de cette même année. Chaque contrat engage la Métropole du Grand Paris, la commune lauréate concernée, la Caisse des Dépôts et Consignation et les deux Chambres consulaires.

La Métropole accompagnée des chambres consulaires, de la Banque des Territoires, de l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme (IAU) d'Île-de-France, de l'Atelier parisien d'urbanisme (Apur), et de services de l'Etat au niveau départemental, s'est engagée à visiter l'ensemble des centres-villes des communes lauréates et à élaborer ces contrats, d'ici la rentrée 2019.

■ Les prochaines échéances

- Un observatoire des centres-villes sera mis en place et servira à la fois d'outil de suivi et d'indicateur des solutions pour la revitalisation.
- La Métropole du Grand Paris, avec les partenaires du programme, accompagnera les communes lauréates sur plusieurs thématiques liées à la revitalisation des centres-villes, comme par exemple la gestion des baux et murs commerciaux.
- La Métropole du Grand Paris entame d'ores et déjà les travaux pour une seconde édition.



Pour en savoir plus, vous pouvez consulter notre site internet :
www.metropolegrandparis.fr





15-19 avenue Pierre Mendès France
75013 PARIS
01 82 28 78 00
www.metropolegrandparis.fr